

## Résidence Post-Production Appel à documentaires de création

*Passerelle Images est une production indépendante de films documentaires et de documentaires sonores basée à Angoulême (16). Née du vivier que représente les ancien.ne.s étudiant.e.s du master Créadoc (Écriture et Réalisation Documentaire), cette association est aujourd'hui ouverte aux talents de tous les horizons.*

# PASSERELLE IMAGES

*Initiatrice du festival Promenons-nous dans les docs en Charente durant plusieurs années, elle propose désormais des séances d'écoute et des visionnages d'œuvres originales sur tout le territoire. Forte d'une équipe pluridisciplinaire, elle propose de nombreux ateliers d'initiations aux pratiques audiovisuelles et documentaires, et accompagne les structures socio-culturelles dans leurs démarches de médias participatifs.*

### La Résidence.

Nous faisons un constat : deux étapes importantes sont parfois malmenées par manque de moyens : le mixage son et l'étalonnage (dans le cas d'un film).

Le tissu professionnel dans l'audiovisuel à Angoulême offre les compétences techniques (studios, techniciens professionnels) pour permettre de mettre la dernière main à ces réalisations qui le méritent.

Les deux lauréat-e-s sélectionné-e-s lors de cet appel à projet seront accueilli-e-s à Angoulême pour leur permettre de suivre au plus près ces deux étapes de post-production :

- pour l'œuvre sonore, l'offre de résidence sera centrée sur un mixage professionnel, dans un studio, en présence de l'auteur-ice, accompagné-e par un-e technicien-ne compétent-e pour une durée jusqu'à 2 jours selon la durée totale de l'œuvre.
- pour le documentaire vidéo, deux étapes seront offertes à l'auteur-ice sélectionné-e : le mixage son et l'étalonnage, là aussi dans un studio professionnel dûment équipé durant 3 jours à répartir entre son et image pour offrir à cette œuvre une qualité de diffusion optimisée.

Des contreparties seront demandées aux lauréat-e-s :

- créditer dans les génériques ce soutien à la fabrication de l'œuvre
- être présent-e lors d'une diffusion publique du film ou documentaire sonore terminé, à Angoulême ou sur le territoire de grand Angoulême.

### Calendrier :

**-Du 16 mars au 9 mai 2025 (23h59) :** réception des candidatures

**-2eme quinzaine du mois de Juin 2025 :** annonce des œuvres sélectionnées et du classement des oeuvres en liste d'attente

**-Juillet 2025 :** Échange avec les lauréat-e-s pour la mise en œuvre et signature de la convention d'accompagnement.

**-De septembre à fin novembre 2025 :** résidence de post-production à Angoulême

La sélection des candidat-e-s se fait par un jury réunissant des professionnel-le-s du secteur. Dans le cas d'une impossibilité de mise en œuvre de l'accompagnement (temporalité, contraintes personnelles,...) le jury se réserve le droit d'attribuer la résidence à un projet en liste d'attente, et ainsi de suite jusqu'à épuisement du classement.

### Critères et conditions d'éligibilité:

-l'œuvre proposée doit être un documentaire de création et témoigner d'une écriture originale. Le thème de l'œuvre est libre.

-l'œuvre doit être achevée (tournée, montée) entre janvier 2023 et mai 2025.

-la durée maximale de l'œuvre doit être de 60 minutes, sous un format unitaire pour les films, possiblement sous la forme d'une série pour les œuvres sonores.

-l'œuvre doit être compréhensible par des spectateur.ice.s et auditeur.ice.s francophones.

-l'auteur·rice de l'œuvre doit résider en Nouvelle Aquitaine, toutes nationalités confondues.

-les candidatures doivent être soumises par l'auteur.ice porteur du projet, accompagné.e ou non par une structure de production. Les candidatures en duo sont éligibles sans pour autant étendre le montant de la dotation qui sera à partager.

### Ne sont pas éligibles à l'appel à à projet:

-les créations étudiantes, et travaux d'études

-les émissions, programmes de flux

-les oeuvres de commande ou à caractère purement institutionnel

### Dotation : des moyens techniques et humains !

#### Un défraiement forfaitaire de 100 euros pour le transport.

**Pour les œuvres documentaires audiovisuelles :** 3 jours de post-production à Angoulême ou en Charente (mixage et étalonnage) à répartir selon les besoins du projet. (il est possible de solliciter uniquement l'un ou l'autre).

**Pour les œuvres documentaires sonores :** 2 jours de mixage à Angoulême ou en Charente.

Le logement et les repas ne sont pas pris en charge.

Nous acceptons des œuvres auto-produites ou accompagnées par des structures de production. Nous restons attentif à l'économie du projet et souhaitons aider des œuvres qui nécessitent un coup de pouce pour être diffusable dans les meilleures conditions possibles.

### Pour candidater :

-Synopsis court, note d'intention de l'oeuvre

-Plan de financement, financements reçus dont bourses

-CV

-Lettre de candidature sous la forme d'une note d'intention de post-production

-lien vers l'oeuvre (montage achevé)

ou

-lien vers des extraits et séquençier écrit (pour les montages inachevés. /\ ceux-ci devront être terminés en mai au plus tard)

**A faire parvenir en 1 e-mail à l'adresse [passerelleimages.p.charentes@gmail.com](mailto:passerelleimages.p.charentes@gmail.com)**